

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT

~~~~~

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 5 juillet 2010**

~~~~~

POLE DE SOINS DE PREMIER RECOURS CŒUR D'HERAULT
PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES A LA CREATION D'UNE MAISON MEDICALE
DE GARDE AU CENTRE HOSPITALIER DE CLERMONT L'HERAULT

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 5 juillet 2010, à Saint-Guiraud, dans la salle communale, sous la présidence de Monsieur Jean-Marcel JOVER, premier vice-président de la Communauté de communes

Etaient présents ou représentés : Jean-Pierre BOUVIER suppléant Philippe SALASC, Jean-Pierre VAN RUYSKENSVELDE, Jérôme CASSEVILLE, Jean-François CADILHAC, Georges PIERRUGUES, Michel SAINTPIERRE, Hélène BARRAL, Jean-Marcel JOVER, Christian LASSALVY, Sylvie CONTRERAS, Anne-Marie DEJEAN, André SIDERIS donne pouvoir à Jean-Marcel JOVER, Dominique EDMONT MARIETTE suppléant René GOMEZ, Bernard GOUZIN suppléant Robert POUJOL, Marie-Claude BEDES, Gérard CABELLO, Eric CORBEAU donne pouvoir à Gérard CABELLO, Jean-Pierre DURET, Claude CARCELLER, Bernard JEREZ, André YVANEZ, Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, Xavier PEYRAUD suppléant Hélène DELONCA, Martine BONNET, Bernard DOUYSSSET, Caroline COMBES, Jean-Pierre PECHIN, Michel COUSTOL, Bernard CAUMEIL suppléant Daniel REQUIRAND, Robert SIEGEL, Jean-François RUIZ, Fabienne GALVEZ donne pouvoir à Agnès CONSTANT, Fabienne GALVEZ, Jean-Pierre BERTOLINI, François GASTAN, Jacky GALABRUN, Eric PALOC

Absent ou excusé : Philippe SALASC, excusé, Jean-Claude MARC, Eric CORBEAU excusé, Cyrille CADARS, Louis VILLARET excusé, Jacques DONNADIEU, excusé, Hélène DELONCA, excusée, André SIDERIS, excusé, Frédéric GREZES, Maurice DEJEAN, Daniel REQUIRAND, excusé, Didier LAMONT, excusé, René GOMEZ, excusé, Robert POUJOL, excusé, Claude CARCELLER, excusé, Hélène DELONCA, excusée, Agnès CONSTANT, excusée, Jean-Pierre GABAUDAN, excusé,

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

Considérant que le Centre hospitalier de Clermont l'Hérault envisage d'accueillir dans ses locaux, un pôle de soins de premier recours,

Considérant qu'il est prévu que cet équipement accueille, en dehors des heures ouvrables, une maison médicale de garde (pour les soirées 20h00 à 00h00 et pour les fins de semaines de 8h00 à 00h00),

Considérant que les travaux s'effectueront par la rénovation de 200m² de locaux existants

Considérant que sur Lodève, une structure de 3 ou 4 urgentistes est en place sur l'hôpital, ce qui ne permet de couvrir qu'un secteur de 15 000 habitants sur les 70 000 du Cœur d'Hérault,

Considérant que le dossier de la MMG sera prochainement présenté à l'Agence Régionale de Santé dans le cadre du contrat d'objectifs du Centre hospitalier de Clermont l'Hérault,

Saisi par le centre hospitalier, maître d'ouvrage, qui envisage de solliciter une participation des trois communautés de communes du Pays Cœur d'Hérault pour 10% de ce montant soit 20.000 € à répartir entre elles,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DECIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés

- de participer à la création d'une Maison médicale de garde dans l'hôpital local de Clermont l'Hérault, projet qui a d'ors et déjà le soutien de plus de 40 médecins (conventionnement entre les médecins et l'hôpital en cours),
- de participer à l'organisation d'un pôle de pédopsychiatrie à Gignac, composé de 3 structures : le CMPEA déjà présent à Clermont l'Hérault (en cours de déménagement), renforcé par un hôpital de jour, une antenne du CAMSP de Montpellier et un CMPP (montage de dossiers pour le CHU et le CMPP en cours).

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 332 le
Publication le
Notification le
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
Gignac, le
Le Président de la Communauté de communes,
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la Communauté de communes

Louis VILLARET